



**ASSOCIATION des
Citoyens du
Canton d'ANNOT**
Chez M. Francis KUHN
Impasse de la Lainerie
04240 ANNOT
www.citoyens-annot.org

Annot, le 13 février 2014

LETTRE OUVERTE A Mme le PREFET des Alpes-de-Haute-Provence

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

8, rue du Docteur Romieu
04000 DIGNE

Madame le Préfet,

Par courrier du 10 février dernier, je me suis permis d'attirer votre attention sur les difficultés qu'engendre la fermeture à la circulation de la RN 202, décidée par vous-même la veille, à la suite du dramatique accident qui a frappé les voyageurs de la rame des chemins de fers de Provence, samedi en toute fin de matinée.

Les seules informations dont nous disposons à ANNOT, depuis ce jour, sont constituées de différents communiqués de presse, d'articles de journaux ou de reportages télévisés, et d'interventions orales de la part du maire d'ANNOT et/ou son adjoint, M. Jean FENOUIL, dans la salle de la mairie.

Depuis le dimanche 9 février, les habitants du canton d'Annot - à l'exception de la commune de Saint-Benoît - sont ainsi coupés du monde suite à la décision ordonnant l'interruption de la circulation sur la RN 202.

A ce propos, votre arrêté signé le 9 février 2014 n'a pas été porté à notre connaissance, ni par voie d'affichage, ni par voie de presse. Cet arrêté a depuis été rapporté par votre nouvel arrêté du 12 février, publié sur le site de la mairie d'ANNOT. L'autorisation de circulation donnée à l'article 2 de cet arrêté, aux véhicules des riverains, aux véhicules des forces de police et de gendarmerie, aux véhicules d'incendie et de secours, ainsi qu'aux véhicules de la Dirmed et du conseil général en service opérationnel, modifie les dispositions de l'arrêté précédent en n'apportant cependant aucune amélioration pour les populations.

Encore une fois, nous ne doutons pas que votre décision était motivée par le souci de préserver les vies humaines suite à cet accident particulièrement tragique.

Cependant la population de notre canton a ressenti et vécu cette mesure avec un immense désarroi.

Depuis dimanche passé, des malades ne peuvent plus se soigner, des enfants ne vont plus à l'école, des personnes âgées subissent l'isolement, des femmes et des hommes n'accèdent plus à leur atelier ou à leur bureau, des commerçants se demandent de quoi le lendemain sera fait.

Madame le Préfet, dans cette vallée de Gavots que nous aimons, chacun consacre chaque jour son énergie à ne jamais renoncer à sa terre pour que l'on puisse vivre et travailler au pays. Notre sentiment est fort et sincère ; il exprime la volonté sans faille de toute une population.

Mais aujourd'hui, nous ne savons toujours pas si vous comprenez notre émotion et notre peine. Car personne, à commencer par vous-même, ne nous a dit si la République partageait notre deuil. Il fallait bien sûr commencer par cela.

Comme se plaisait à le dire le philosophe Pierre Sansot, nous sommes sans doute des « gens de peu », somme toute, des petites gens. Mais nous sommes aussi, nous tous, citoyens ruraux, des membres à part entière de la République, et comme tels, nous aimons et entendons faire observer le respect et la dignité pour tous ses enfants. Dans nos vallées reculées, nous avons trop souvent le sentiment de ne pas être considérés à notre juste valeur.

Or nous représentons aussi la République. Alors, nous vous demandons avec toute la considération due à votre charge, mais aussi avec la fermeté de nos convictions, de venir à nous. Vous qui représentez l'Etat et sa force protectrice, prenez la décision de venir à la rencontre de tous les citoyens de ce canton pour leur dire, non seulement votre solidarité, mais aussi les mesures fortes, claires et concrètes que vous comptez prendre pour remédier à notre infortune. Nous ne disposons que de peu de temps pour sauver notre pays, ses emplois, ses enfants et ses aînés, bref, sa vie. Toute mesure dilatoire risquerait de compromettre son avenir.

Si nous n'avons aucune prétention à vous dicter votre devoir, nous espérons cependant ardemment que vous comprendrez notre requête.

Notre maire nous dit que vous êtes violente et cavalière. Mais, à vrai dire, nous n'en savons rien et nous sommes prêts à vous écouter avec attention et respect. Dès lors que vous acceptez notre invitation, nous vous recevrons sans préjugé et avec tous les égards dus à votre charge.

Madame le Préfet, ayez confiance dans nos intentions et leur sincérité. Nous vous attendons ce vendredi 14 février, en la mairie et à l'heure qui vous convient.

Si vous deviez refuser cette demande citoyenne, vous donneriez raison, malgré vous, à tous ceux qui pensent que vous agissez sans humanité. Il ne nous resterait dès lors qu'à manifester notre mécontentement.

En espérant vivement que vous répondrez à notre attente, nous vous prions de recevoir, Madame le Préfet, nos salutations citoyennes.

Pour l'Association des Citoyens du Canton d'Annot,



Philippe RIGAULT,
Président.